

XXXI^e Assemblée générale ICCROM AG31/2019

30-31 octobre 2019
Rome, Italie



Document GA31/14.2: Pour adoption
Titre: Etats financiers vérifiés au 31 décembre 2018

Résumé

Les états financiers audités de l'ICCROM au 31 décembre 2018 sont présentés à la 31^e session de l'Assemblée générale. Les déclarations ont été auditées par PricewaterhouseCoopers SpA, qui a achevé ses travaux le 5 juillet 2019. Il convient de noter qu'étant donné que l'ICCROM s'achemine maintenant vers la mise en conformité avec les normes IPSAS, il s'agira du dernier audit biennal. A partir de 2019, l'ICCROM a adopté un audit annuel.

Action requise

L'Assemblée générale adopte les états financiers audités de l'ICCROM au 31 décembre 2018 vérifiés par PricewaterhouseCoopers SpA.



**Centre international d'études pour la
conservation et la restauration des biens
culturels**

États financiers au 31 décembre 2018

Introduction

1. Les présents états financiers couvrent la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il s'agit des premiers états financiers de l'ICCROM établis en suivant les nouvelles conventions comptables de l'ICCROM inspirées des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), et seront les premiers à être audités avec une fréquence annuelle et non plus biennale, à la demande du Conseil de l'ICCROM.
2. Le programme de travail et de budget (PTB) 2018-2019 a été élaboré sur la base de la Croissance nominale zéro (CNZ), comme c'est le cas depuis 2008, ce qui représente une réduction de 16,4 % du pouvoir d'achat au cours des 11 dernières années. Néanmoins, l'ICCROM s'est efforcé de maintenir la qualité et la quantité de ses activités grâce à une utilisation plus efficace de son budget ordinaire et grâce à l'obtention d'un financement de l'organisation provenant de contributions volontaires.
3. L'exercice 2018 s'est caractérisée par une activité intense visant à recruter un responsable de la mobilisation des ressources et à trouver de nouveaux partenaires financiers potentiels. L'ICCROM a établi des contacts importants avec l'UE (Culture Cannot Wait et le projet APACHE), s'est efforcé de renforcer son partenariat avec le Gouvernement de Sharjah, et a lancé un autre partenariat avec le British Council pour le projet au Soudan dirigé par le bureau régional à Sharjah.

4. L'ICCROM a réduit les contributions douteuses. Celles-ci représentaient 504 791 EUR au 31/12/2017 et sont à 216 447 EUR au 31/12/2018, essentiellement grâce au paiement par le Brésil de ses arriérés (332 933 EUR). L'ICCROM a ajouté, entre autres, les contributions douteuses du Venezuela, d'un montant de 21 504 EUR, et du Nigéria, à hauteur de 14 662 EUR.
5. Les états financiers de l'ICCROM pour l'exercice 2018 s'inspirent des critères IPSAS. Cette définition est la définition standard lorsque la conformité complète n'a pas encore été obtenue. Dans le cas de l'ICCROM, deux domaines restent à modifier être totalement conforme aux normes IPSAS.
 - a. Le budget approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019 n'a pas été séparé par année. Le budget proposé pour l'exercice 2020-2021 sera séparé par année.
 - b. L'évaluation de la bibliothèque de l'ICCROM en tant qu'immobilisation corporelle n'a pas encore été terminée. Ce processus d'évaluation a débuté en 2019 et devrait se conclure avant la fin de l'année.

En ce sens, les états financiers de l'ICCROM pour l'exercice biennal 2020-2021 seront entièrement conformes aux normes IPSAS.

6. Le siège de l'ICCROM a dû anticiper des montants constants destinés à des fonds externes. Ceux-ci peuvent être déduits de la hausse des créances recouvrables, passées de 612 311 EUR au 31/12/2017 à 1 904 020 EUR fin 2018. La différence de 1 291 709 EUR est largement attribuable à Sharjah (1 338 000 EUR), ainsi qu'à un certain nombre de projets mineurs. Parmi les autres aspects à prendre en compte, il convient de mentionner que l'ICCROM a procédé à des remboursements d'impôts non budgétisés pour certains employés, sachant que deux membres du personnel ont réclamé de tels remboursements en arriérés en 2018, que des frais de justice totalisant 71 295 EUR n'avaient pas été prévus dans le budget, et que des indemnités de départ de 47 833 EUR ont été ajoutées pour un membre du personnel ayant quitté l'organisation.
7. En tenant compte de tous les aspects susmentionnés, l'excédent d'exploitation de 90 439 EUR au 31/12/2018 doit être considéré comme un résultat très positif.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

**CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES POUR
LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES
BIENS CULTURELS (ICCROM)**

**ÉTATS FINANCIERS À VOCATION SPÉCIALE AU
31 DÉCEMBRE 2018 POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE**



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Conseil du
Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)

Opinion

À notre avis, les états financiers à vocation spéciale de l'ICCROM pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 ont été élaborés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la méthode comptable décrite aux notes 3 et 4 aux états financiers à vocation spéciale.

Éléments couverts par notre audit

Les états financiers à vocation spéciale de l'ICCROM comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 ;
- l'état de la performance financière pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- l'état des variations de l'actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 ; et
- les notes, qui comprennent un résumé des principales conventions comptables.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit internationales (ISA). Nos responsabilités selon ces normes sont plus amplement décrites à la section *Responsabilités des auditeurs relatives à l'audit des états financiers à vocation spéciale* de ce rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de l'audit sont suffisants et adéquats pour fonder notre opinion.

Indépendance

Conformément au code de déontologie du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code de l'IESBA), nous sommes indépendants de l'ICCROM. Nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément au Code de l'IESBA.

Paragraphe d'observation : méthode comptable et restrictions relatives à la distribution et à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur les notes 3 et 4 aux états financiers à vocation spéciale, qui décrivent la méthode comptable. Les états financiers à vocation spéciale sont établis sur une base facultative et dans le but de se conformer au Règlement financier de l'ICCROM tel qu'il a été révisé et approuvé par l'Assemblée générale d'avril 2000, sur la base de la version adoptée par le Conseil provisoire lors de sa 2ème session tenue du 16 au 18 avril 1959. Par conséquent, les états financiers à vocation spéciale peuvent ne pas être adaptés à d'autres fins. Notre opinion n'a pas changé sur ce point.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers à vocation spéciale

La direction est responsable de la préparation des états financiers à vocation spéciale conformément à la méthode comptable décrite aux notes 3 et 4, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à la préparation d'états financiers à vocation spéciale ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers à vocation spéciale, la direction est chargée d'évaluer la capacité de l'ICCROM à poursuivre ses activités, en indiquant, le cas échéant, les aspects ayant trait à la continuité d'exploitation et en utilisant l'hypothèse de la continuité d'exploitation, sauf si la direction compte liquider l'ICCROM, cesser ses activités, ou si elle n'a pas d'autre solution réaliste.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'information financière de l'ICCROM.

Responsabilités des auditeurs relatives à l'audit des états financiers à vocation spéciale

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers à vocation spéciale ne comportent pas, dans leur ensemble, d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais ne constitue pas une garantie qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA détectera toujours, le cas échéant, une anomalie significative. Les anomalies significatives peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou prises ensemble, on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques que des utilisateurs fonderaient sur ces états financiers à vocation spéciale.

Lors d'un audit conformément aux ISA, nous exerçons un jugement professionnel et conservons un scepticisme professionnel d'un bout à l'autre de l'audit. Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers à vocation spéciale, qu'elles proviennent de fraudes ou d'erreurs, nous concevons et exécutons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous obtenons des éléments probants suffisants et adéquats au cours de l'audit pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que pour une erreur, car la fraude peut impliquer collusion, faux, omissions volontaires, fausses déclarations ou contournement des contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du contrôle interne adaptée aux besoins de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ICCROM.



- Nous évaluons si les conventions comptables utilisées sont appropriées, ainsi que le caractère raisonnable des estimations formulées par la direction et des informations associées.
- Nous concluons sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'hypothèse de la continuité d'exploitation et, en fonction des éléments probants obtenus lors de l'audit, nous nous prononçons sur l'existence d'une éventuelle incertitude significative ayant trait à des événements ou des situations qui pourraient faire douter de la capacité de l'ICCROM à poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous devons attirer votre attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations associées dans les états financiers à vocation spéciale ou, si celles-ci ne sont pas adéquates, modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus au cours de l'audit jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, la continuité d'exploitation de l'ICCROM pourrait être remise en cause par des événements ou des situations futurs.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance concernant, entre autres, l'étendue et le calendrier d'audit prévus et les conclusions d'audit importantes, notamment toute déficience significative du contrôle interne éventuellement identifiée durant notre audit.

Rome, le 5 juillet 2019

PricewaterhouseCoopers SpA

Scott Cunningham
(Associé)

État I
État de la situation financière au 31 décembre 2018

	Notes	31 décembre 2018	1 ^{er} janvier 2018 (données retraitées)
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6	1 804 164	2 309 250
Investissements	Note 7	5 412 045	5 518 956
Fonds EPA	Note 8	2 545 246	2 614 221
Créances - opérations sans contrepartie directe	Note 9	1 904 020	612 312
Avances émises, nettes	Note 10	257 138	366 805
Stocks	Note 11	84 294	-
Total des actifs courants		12 006 907	11.421.544
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	Note 12	58 533	29 563
Immobilisations incorporelles	Note 13	288 000	260 000
Total des actifs non courants		346 533	289.563
Total des actifs		12 353 439	11 711 107
Passifs			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer	Note 14	- 398 453	- 439 616
Fonds de dotation (EPA)	Note 8	- 2 545 246	- 2 614 222
Fonds dédiés	Note 15	- 1 638 184	- 1 119 718
Avantages du personnel	Note 16	- 4 222 836	- 4 059 467
Total des passifs courants		- 8 804 719	- 8 233 023
Actif net			
Réserves	Note 17	- 3.548.720	- 3.478.084
Total de l'actif net		- 3.548.720	- 3.478.084
Total des passifs et de l'actif net/fonds propres		- 12 353 439	- 11 711 107

État II

État de la performance financière pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

	Notes	31 décembre 2018
Recettes		
Contributions des États membres, nettes	Note 18	- 3 989 165
Autres contributions, nettes	Note 19	- 2 953 653
Revenus de placements	Note 20	- 9 531
Autres recettes	Note 21	- 337 467
Total des recettes		- 7 289 817
Dépenses		
Frais de personnel	Note 22	4 511 739
Déplacements et formation	Note 23	783 245
Services administratifs	Note 23	353 291
Entretien et réparations	Note 23	267 254
Conseil et autres services	Note 23	1 037 141
Équipement	Note 23	62 489
Amortissement	Note 12, 13	40 383
Frais financiers	Note 24	143 836
Total des dépenses		7 199 378
Excédent pour l'année		- 90 439

Le présent état a été établi pour l'année en cours uniquement car il n'existe pas d'informations comparables. L'ICCROM a présenté pour l'année antérieure des états financiers biennaux et présentera à compter de la présente année des états financiers annuels. Les notes comportent des informations supplémentaires concernant les performances financières de l'année comparées au rapport biennal antérieur.

État III

État des variations de l'actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

	Réserves	Excédent accumulé	Total de l'actif net
Bilan au 31 décembre 2017	3 184 523	175 620	3 360 143
Ajustements pour immobilisations corporelles	-	289.562	289.562
Ajustements pour charges à payer	- 171 621	-	171 621
Bilan au 1^{er} janvier 2018 (données retraitées)	3 012 902	465 182	3 478 084
Variations de l'actif net/des fonds propres			
Excédent de la période antérieure	465 182 -	465 182	-
Gains actuariels	4 904		4 904
Stock	84 293		84 293
Transferts des réserves	- 109 000	-	109 000
Déficit/excédent pour l'année		90 439	90 439
Bilan au 31 décembre 2018	3 458 281	90 439	3 548 720

Reportez-vous à la note 5 pour le bilan au 1er janvier 2018 et à la note 17 pour les mouvements au cours de l'année.

État IV

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

	31 décembre 2018
Flux de trésorerie d'exploitation	
Excédent pour l'année	90 439
<i>Ajustements pour rapprocher le déficit de l'année et les flux de trésorerie nets :</i>	
Amortissement	40 383
Transfert des réserves	- 109 000
Pertes sur fonds d'investissement non réalisées	137 146
Intérêts sur comptes bancaires	- 9 532
Diminution des créances - transactions sans contrepartie directe	- 1 291 708
(Augmentation) des avances émises, nette	109 667
Comptes créditeurs et charges à payer	- 41 163
(Diminution) des comptes fournisseurs - fonds de dépôt	518 466
Augmentation des avantages du personnel	129 483
Flux de trésorerie d'exploitation nets	- 425 819
Flux de trésorerie des activités de placement	
Intérêts reçus	9 531
Achats d'immobilisations corporelles	- 97 353
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de placement	
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	- 87 821
	8 554
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 505 086
Trésorerie et équivalents de trésorerie y compris fonds de dépôt - début d'année	2 309 250
Trésorerie et équivalents de trésorerie y compris fonds de dépôt - fin d'année	1 804 164
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 505 086

Le présent état a été établi pour l'année en cours uniquement car il n'existe pas d'informations comparables, comme pour l'état II.

Notes aux états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

(1) Entité comptable

L'ICCROM est une organisation intergouvernementale ayant son siège à Rome en vertu d'un accord signé entre l'UNESCO et le Gouvernement italien en 1957 et ratifié en 1960. La mission de l'ICCROM est de contribuer à la conservation et à la restauration du patrimoine culturel mondial en créant, développant, favorisant et facilitant les conditions de cette conservation et de cette restauration.

Le pays d'accueil de l'ICCROM est l'Italie. À l'issue de l'adhésion de l'Italie à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies en 1985, le Gouvernement italien a inscrit l'ICCROM sur la liste des organisations visées par les dispositions de la Convention¹. En particulier, l'article VI section 19 de la Convention stipule que tous les membres du personnel doivent bénéficier de l'exemption fiscale pour leurs salaires et émoluments. Toutefois, à ce jour, l'ICCROM reste soumis à l'Accord de Siège, en vertu duquel les membres du personnel italien et non italien qui sont des résidents fiscaux italiens paient l'impôt sur le revenu au titre des salaires et émoluments versés par l'ICCROM.

En 1978, le Conseil de l'ICCROM a mis en place un système de remboursement afin de placer les membres du personnel de l'ICCROM assujettis à la l'impôt dans la situation qui aurait été la leur si leurs émoluments n'avaient pas été imposés. En 1992, date d'entrée en vigueur de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies, la pratique consistant à rembourser les membres du personnel s'est poursuivie. En 2011, l'ICCROM a entamé une discussion avec le Gouvernement italien, sollicitant une clarification du statut fiscal de ses membres du personnel étant résidents fiscaux en Italie, et depuis, demande la pleine application de la Convention par son pays d'accueil.

En outre, le Gouvernement doit prendre en charge les coûts opérationnels liés à l'usage du bâtiment où est sis le siège de l'ICCROM.

(2) Adoption de nouvelles conventions comptables

Les états financiers de l'ICCROM sont établis conformément aux conventions comptables décrites aux notes 3 et 4 et s'inspirent des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Dans la mesure où les présents états financiers annuels de l'ICCROM sont les premiers à être établis en vertu de ces nouvelles conventions comptables, certaines dispositions transitoires ont été identifiées à la note 3.

Avant le 1^{er} janvier 2018, l'ICCROM établissait ses états financiers conformément au Règlement financier de l'ICCROM, qui prescrivait le recours à une version modifiée de la

¹ Journal officiel du 19 mai 1992, n° 115

méthode de comptabilité d'exercice. Pour cette raison, les états financiers 2017 de l'ICCROM ne sont pas comparables à ses états financiers 2018.

Le 1^{er} janvier 2018, l'ICCROM a adopté de nouvelles conventions comptables, et la conversion a entraîné des changements notables dans le type et l'évaluation des actifs, des passifs, des recettes et des dépenses comptabilisés. Ainsi, l'état de la situation financière de l'ICCROM au 31 décembre 2017 a fait l'objet d'ajustements et de reclassements en vertu du Règlement financier de l'ICCROM pour parvenir à l'état initial de la situation financière de l'ICCROM retraité au 1^{er} janvier 2018. Les changements découlant de l'adoption des nouvelles conventions comptables ont eu pour effet l'augmentation du total de l'actif net de 117 000 € au 1^{er} janvier 2018, comme détaillé à la note 5.

(3) Base pour la préparation et autorisation de publication

Base d'évaluation

Les présents états financiers sont établis conformément à la méthode de la comptabilité d'exercice. L'ICCROM applique le principe des coûts historiques, sauf dans les cas mentionnés à la note 4. Les conventions comptables ont été appliquées de manière constante tout au long de l'année. L'exercice financier commence en janvier et se termine en décembre.

Change

À compter du 1^{er} janvier 2004, conformément à la décision de l'Assemblée générale en date du 20 novembre 2003, la devise fonctionnelle de l'ICCROM est l'euro. Les critères suivants ont été appliqués pour la préparation des états financiers à vocation spéciale :

(i) Les fonds extrabudgétaires exprimés en USD ont été convertis en EUR au taux de change mensuel des Nations unies. Les contributions extrabudgétaires à recevoir et les fonds de dépôt sont convertis en EUR, en appliquant le même taux de change que celui employé lors de l'enregistrement initial des transactions. La différence entre le taux de change initial et le taux de change en vigueur dans l'état des recettes et des dépenses est enregistrée au moment de l'encaissement des paiements par l'ICCROM, et est incluse dans les Contributions des États membres.

(ii) Avant le 1^{er} janvier 2004, la devise fonctionnelle de l'ICCROM était l'USD. Tous les actifs, les passifs et les soldes des réserves ont été convertis en EUR à cette date au taux de 1,248 USD = 1 EUR, taux officiel des Nations unies en vigueur au 1^{er} janvier 2004.

(iii) Les autres recettes et dépenses exprimées dans des devises autres que l'euro ont été converties en euros au taux de change mensuel des Nations unies.

(iv) Les gains et pertes dérivant de la conversion à l'euro des soldes en banque et de dépôt exprimés en dollars américains à la date des états financiers sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

Estimations comptables déterminantes

L'établissement des états financiers exige à l'ICCROM de procéder à des estimations et d'utiliser des avis et des hypothèses dans le choix et l'application des conventions comptables et dans les montants des actifs, des passifs, des recettes et des dépenses comptabilisés. Pour cette raison, les résultats réels sont susceptibles de différer de ces estimations. Les estimations comptables et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'une révision constante, et les révisions des estimations sont comptabilisées lors de l'exercice au cours duquel les estimations sont revues et lors de tout exercice ultérieur affecté. Les estimations et hypothèses importantes pouvant entraîner des ajustements significatifs au cours des prochains exercices incluent notamment : l'évaluation actuarielle des avantages des employés ; le choix de durée de vie utile et la méthode d'amortissement pour les immobilisations corporelles/incorporelles ; la dépréciation d'actifs ; le classement des instruments financiers ; et les actifs et passifs éventuels.

(4) Principales conventions comptables

4.1 Classement des actifs financiers

L'ICCROM classe les actifs financiers dans les catégories de prêts et créances, et la juste valeur en fonction de l'excédent ou du déficit dans l'état de la performance financière. Le classement dépend du motif d'acquisition des actifs financiers, et est déterminé lors de la comptabilisation initiale et de la réévaluation à chaque date de publication des résultats. Tous les actifs financiers sont dans un premier temps évalués à leur juste valeur. Initialement, l'ICCROM comptabilise les prêts et les créances dès leur émission. Tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle l'ICCROM devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument concerné.

Les actifs financiers libellés dans une devise étrangère sont convertis en euros aux taux de change opérationnels des Nations unies en vigueur à la date de publication des résultats, les gains et pertes étant comptabilisés comme excédent ou déficit dans l'état de la performance financière.

Classement des actifs financiers	Types d'actifs financiers de l'ICCROM
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, créances sans contrepartie directe, avances émises et paiements anticipés
Juste valeur portée à l'excédent ou au déficit	Investissements

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances comprennent les contributions à recevoir en espèces, les autres créances ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les liquidités ainsi que les placements très liquides à court terme qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, après dépréciation pour les devises à usage restreint. Les instruments financiers classés comme équivalents de trésorerie incluent les placements dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.

Les créances sans contrepartie directe comprennent les contributions. Les contributions à recevoir représentent les recettes non perçues engagées auprès de l'ICCROM par les donateurs en vertu d'engagements exécutoires et comptabilisées comme des recettes. Ces créances sans contrepartie directe sont comptabilisées à leur valeur nominale moins la dépréciation pour les montants irrécouvrables estimés.

Les avances émises concernent la trésorerie payée aux fournisseurs pour les dépenses relatives aux projets devant être remboursées par les donateurs.

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de publication des résultats afin de déterminer s'il existe une preuve objective qu'un placement ou un ensemble de placements est compromis. La preuve d'un placement compromis peut inclure la défaillance ou un arriéré de la contrepartie, ou encore une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en excédent ou déficit dans l'état de la performance financière (directement ou via le recours à un compte de dotation) pour l'exercice au cours duquel elles surviennent.

4.2 Stocks

Les stocks détenus à des fins de distribution gratuite ou quasi-gratuite sont comptabilisés au plus faible du coût ou du coût de remplacement actuel. Les stocks détenus à des fins de vente sont comptabilisés au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, déduction faite des coûts d'achèvement et des frais de vente. Le coût est déterminé selon la méthode PEPS (premier entré, premier sorti). Le coût des stocks inclut les coûts encourus dans l'acquisition des stocks ainsi que les autres coûts encourus pour les transférer à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

4.3 Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Cela inclut les coûts directement imputables à l'acquisition de l'actif et l'estimation initiale des coûts de démantèlement et de restauration de site. Lorsqu'un actif est acquis pour une contrepartie nulle ou quasi-nulle, la juste valeur à la date d'acquisition est réputée être son coût. Le seuil de comptabilisation des immobilisations corporelles en tant qu'actif est de 1 000 euros ou plus par unité.

L'ICCROM a choisi d'appliquer le modèle du coût à l'évaluation après comptabilisation et non pas le modèle de la réévaluation. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou sont comptabilisés comme un actif distinct s'il s'avère probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément reviendront à l'ICCROM et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Les réparations et l'entretien sont portés à l'excédent ou au déficit dans l'état de la performance financière de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les actifs de projets non contrôlés par l'ICCROM sont portés en charges au moment où ils sont encourus. L'ICCROM est réputé contrôler un actif s'il peut l'utiliser ou en bénéficier d'une autre manière dans la poursuite de ses objectifs et s'il peut exclure ou réguler l'accès de tiers à cet actif. L'ICCROM contrôle les actifs lorsqu'il met en œuvre directement un projet.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en employant la méthode linéaire sur la durée de vie utile. Lorsque des parties d'élément d'immobilisation corporelle ont une durée de vie utile différente, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts, par ex. composantes principales d'un bien immobilier, d'une usine ou d'un équipement.

Les durées de vie utiles sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile (en années)
Véhicules	4
Mobilier et agencements	10

Étant donné le schéma d'utilisation prévu des immobilisations corporelles, au terme de l'amortissement total, il ne reste aucune valeur résiduelle. Un gain ou une perte découlant de la cession d'immobilisations corporelles survient lorsque les produits de la cession diffèrent de leur valeur comptable. Ces gains ou pertes sont comptabilisés comme excédent ou déficit dans l'état de la performance financière.

4.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées.

Les licences sur logiciels informatiques acquises sont inscrites à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et mettre en exploitation chaque logiciel. Le seuil de comptabilisation de logiciel développé en externe est de 1 000 euros.

L'amortissement est comptabilisé comme excédent ou déficit dans l'état de la performance financière selon la méthode linéaire pour toutes les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée, à des taux amortissant le coût ou la valeur des actifs à leur valeur résiduelle estimée.

Les durées de vie utiles sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile (en années)
Licences	10

4.5 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et tout autre actif non générateur de trésorerie font l'objet d'une analyse pour déterminer leur dépréciation à chaque date de publication des résultats. Pour les immobilisations corporelles, l'ICCROM recherche toute dépréciation au cours du processus de vérification physique biennal. Une perte de valeur est comptabilisée comme excédent ou déficit dans l'état de la performance financière lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre sa juste valeur, minorée des coûts de la vente, ainsi que sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeur constatées sur les périodes précédentes sont évaluées à chaque date de publication des résultats pour rechercher tout élément indiquant que la dépréciation de valeur a diminué ou n'existe plus. Un déficit pour dépréciation est annulé uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de tout amortissement, si aucun déficit pour dépréciation n'avait été comptabilisé.

Bibliothèque

Créée en 1959 grâce à un don de la Fondation Gulbenkian, la Bibliothèque de l'ICCROM renferme la plus riche collection d'ouvrages au monde concernant tous les aspects de la conservation du patrimoine, dans une grande variété de langues. Elle constitue un outil précieux pour le personnel de l'ICCROM, les organismes publics ainsi que les étudiants et les professionnels de la conservation, à Rome comme dans le reste du monde.

La valeur de la bibliothèque n'est pas incluse dans l'état de la situation financière. Le processus d'évaluation des actifs de la bibliothèque sera achevé au cours de l'exercice 2019.

4.6 Classement des passifs financiers

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les coûts de transaction, et ultérieurement évalués au coût amorti en employant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers présentant une échéance inférieure à 12 mois sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les comptes créditeurs et charges à payer découlant de l'achat de biens et services sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et ultérieurement évalués au coût amorti lorsque les biens/services sont livrés/fournis et acceptés par l'ICCROM. Les passifs sont indiqués au montant de la facture moins les escomptes de paiement à la date de publication des résultats. Lorsque les factures ne sont pas disponibles, le passif est évalué à la date de publication des résultats.

Les autres passifs incluent les fonds dédiés et les autres comptes fournisseurs. Les fonds dédiés représentent les fonds reçus de la part de donateurs qui seront comptabilisés comme recettes sur les exercices comptables futurs.

4.7 Avantages du personnel

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont ceux qui devraient être réglés dans les 12 mois suivant la fin de l'année au cours de laquelle les employés fournissent le service concerné. Ces avantages incluent les avantages à la mobilité, les prestations mensuelles ordinaires (par ex. salaires), les absences rémunérées (par ex. congés payés, notamment les vacances), les autres avantages à court terme et non monétaires, ainsi que la tranche actuelle à long terme des avantages fournis aux employés existants. Une dépense est comptabilisée quand un membre du personnel fournit des services en échange d'avantages du personnel. Un passif est enregistré pour tout droit n'ayant pas fait l'objet d'un règlement à la date de publication des résultats et représente le montant payé ou à payer pour le règlement du passif. Dans la mesure où ces droits sont à court terme, les passifs ne sont pas actualisés pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent et sont présentés comme passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont versés après la cessation d'emploi, mais excluent les indemnités de départ.

Les avantages postérieurs à l'emploi peuvent comprendre les prestations de retraite, les prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi, les primes de rapatriement et d'autres sommes forfaitaires à verser après la cessation d'emploi. Les plans d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés soit comme régimes à cotisations définies ou comme régimes à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies postérieurs à l'emploi, l'obligation pour chaque année est déterminée par les montants à cotiser pour l'année en question, et aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense. Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des régimes à prestations définies sont évalués à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, ajustée pour tenir compte des écarts actuariels non comptabilisés et du coût des services passés non comptabilisés, et minorée de la juste valeur des actifs des régimes, le cas échéant, à la date de publication des résultats.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les versements à la cessation de service des services généraux, les primes de rapatriement et l'assurance maladie après cessation de service.

L'ICCROM rembourse par ailleurs aux employés des services généraux les impôts normalement dus sur le paiement de ces fonds de départ sur la base du taux d'imposition en vigueur. Ce montant est également entièrement provisionné et imputé sur les recettes de la période à laquelle il se rapporte.

4.8 Régime à cotisations définies

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies de l'ICCROM couvrent l'assurance maladie après cessation de service et les versements à la cessation de service des services généraux. L'obligation de l'ICCROM relative aux régimes à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures qui seront attribuées aux employés pour les services qu'ils ont fournis sur la période en cours et les périodes précédentes. Cette obligation est actualisée pour déterminer sa valeur actualisée et comptabilisée à la fin de l'exercice sous revue, minorée de la juste valeur des actifs des régimes, et après ajustements pour tenir compte du coût des services passés non comptabilisés. Le calcul est effectué chaque année par un actuaire indépendant et qualifié qui emploie la méthode des unités de crédit projetées.

Le taux d'actualisation est le rendement à la date de publication des résultats pour les obligations d'entreprise présentant une cote de crédit de grande qualité et dont les dates d'échéance avoisinent les termes des obligations de paiement. Les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et les changements d'hypothèses actuarielles sont directement répercutés sur une réserve en actif net/fonds propres de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Tous les autres changements dans le passif pour ces obligations sont comptabilisés comme excédent ou déficit dans l'état de la performance financière de l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Accumulation des prestations médicales après cessation de service

L'ICCROM répercute comme un passif un montant déterminé pour financer l'obligation de prestations définie par l'actuaire concernant le régime de prestations médicales après cessation de service. Les augmentations du passif sont comptabilisées en dépense dans l'état des recettes et des dépenses. Le passif est projeté dans le futur pour calculer le montant probable à payer et est ensuite actualisé en employant la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte du délai avant le paiement effectif de l'avantage. L'évaluation du passif comptabilisé dans l'état des actifs, passifs et soldes des réserves est effectuée par des actuaires tiers, à partir d'hypothèses actuarielles spécifiquement applicables à l'ICCROM, principalement le taux d'actualisation, le taux d'inflation futur prévu, les taux de mortalité et le taux de rotation du personnel.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations unies

L'ICCROM est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations unies (CCPPNU), qui a été créée pour assurer le versement de prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et de prestations connexes aux employés en droit d'y prétendre. La CCPPNU est un régime par capitalisation à prestations définies qui détermine les prestations versées en fonction de l'âge de la retraite, du traitement ouvrant droit à pension et de la période d'affiliation. Les obligations financières de l'ICCROM vis-à-vis de la Caisse comprennent ses cotisations obligatoires, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations unies, et la part

qu'elle devra verser, le cas échéant, pour couvrir un éventuel déficit actuariel de la Caisse, en application de l'article 26 du Règlement de celle-ci. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale des Nations unies invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. À la date où le présent rapport est rédigé, l'Assemblée générale des Nations unies n'a pas invoqué cette disposition.

L'ICCROM verse des cotisations pour le compte de son personnel (actuellement payables par l'affilié et l'ICCROM à hauteur de 7,9 % et 15,8 % respectivement de la rémunération soumise à retenue pour pension) et serait responsable, au prorata de sa part, de tout déficit, le cas échéant. La somme des cotisations de retraite versées au cours de l'année s'élève à 544 517 EUR (CCPPNU), et fait partie du montant total du fonds d'indemnisation des retraites, qui s'élève à 712 596 EUR. L'ICCROM n'est pas en mesure de déterminer à des fins comptables sa part en ce qui concerne la situation financière sous-jacente et la performance du régime avec suffisamment de fiabilité, et par conséquent n'a pas inscrit d'avoirs dans ses comptes à cet égard ni inclus d'autres informations connexes, comme le rendement des actifs du régime.

4.9 Contrats de location

Contrats de location-exploitation

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-exploitation si l'ICCROM est le preneur, et que le bailleur conserve une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Les paiements effectués en vertu de contrats de location-exploitation, minorés des mesures d'incitation reçues de la part du bailleur, sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'état de la performance financière sur la durée du contrat de location.

4.10 Comptabilisation des recettes

Contributions des États membres

Le budget d'exploitation de l'ICCROM repose essentiellement sur les contributions de ses 136 États membres. Pour l'exercice biennal 2018-2019, les contributions ont été calculées sur la base du barème des quotes-parts adopté par l'Assemblée générale des Nations unies pour les années 2016, 2017 et 2018. Le barème des quotes-parts de l'ICCROM est établi avec les mêmes taux minimum et maximum, tous les autres taux étant ajustés en fonction de la différence existant dans la composition de la liste des États membres des deux organisations, afin d'obtenir un taux ICCROM de 100 %. Les contributions sont fixées sur la base du taux affecté à chaque État membre, proportionnellement au total de ces taux.

Les contributions des États membres sont considérées comme des recettes et des sommes à recevoir au début de l'année civile de référence.

Lorsqu'un État membre omet de verser sa contribution annuelle pendant trois années

consécutives, le solde total non réglé est inscrit dans la provision pour les États membres en situation d'arriérés (contributions douteuses). Ces pays sont toutefois exclus de cette disposition si des versements ont été effectués durant la période concernée, ou s'ils disposent d'un plan de remboursement validé par l'ICCROM et respecté.

Conformément à l'amendement de l'article 9 des Statuts de l'ICCROM, approuvé par l'Assemblée générale en novembre 2003, un État membre voit suspendue sa qualité de membre lorsqu'il a omis de verser sa contribution durant six années civiles consécutives. Dans ce cas, toutes les contributions non réglées sont inscrites au compte des pertes et profits dans les états financiers.

En cas de réadmission de l'État membre au sein de l'organisation - dont la condition préalable est le règlement de l'ensemble des contributions dont il est redevable - les contributions inscrites au compte des pertes et profits seront enregistrées comme adjonction exceptionnelle à la réserve opérationnelle.

Financement externe

Outre les contributions de ses États membres, l'ICCROM reçoit des fonds définis comme extrabudgétaires. Il s'agit en réalité de contributions versées pour des projets spécifiques et qui sont censées être inscrites au chapitre des recettes lorsque l'ICCROM a engagé des dépenses conformes aux restrictions spécifiques requises. Ces montants engagés mais non encore acquis sont inscrits comme fonds dédiés. Voir la note 16 pour plus d'informations.

4.11 Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées lorsque les biens/services sont livrés/fournis et acceptés par l'ICCROM ou comme spécifié ci-dessous.

Les avances transférées aux entités chargées de l'exécution/partenaires de mise en œuvre sont comptabilisées comme dépenses lorsque les biens sont livrés ou les services sont fournis par les entités chargées de l'exécution/partenaires de mise en œuvre et confirmés par la réception par l'ICCROM de comptes de frais certifiés, le cas échéant, c'est-à-dire rapports financiers, formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses ou rapports de livraison de projet. Une fois reçus ces comptes de frais, l'ICCROM comptabilise les dépenses dans son état de la performance financière.

4.12 Engagements, provisions, actifs et passifs éventuels

Engagements

Les engagements sont les dépenses et passifs futurs à encourir sur des contrats conclus à la date de publication des résultats et pour lesquels l'ICCROM dispose d'une discrétion minimale, ou inexistante, pour les éviter dans le cours normal de ses activités. Les engagements relatifs aux contrats de travail sont exclus. Les engagements couvrent :

- les contrats de fourniture de biens ou services que l'ICCROM s'attend à recevoir dans le cours normal de ses activités ;
- les paiements minimaux au titre de la location n'étant pas annulables ;
- les autres engagements qui ne peuvent être annulés.

Provisions

Une provision est comptabilisée si, en conséquence d'un événement passé, l'ICCROM a une obligation légale ou implicite et actuelle qui peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses prévues pour éteindre l'obligation. L'augmentation d'une provision en raison du temps écoulé est comptabilisée comme frais financiers.

Actifs et passifs éventuels

Actifs éventuels

Un actif éventuel est constaté lorsqu'une entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable. S'il est devenu quasiment certain qu'un actif n'est plus éventuel et que sa valeur peut être évaluée de façon fiable, l'actif et le produit correspondant sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel se produit le changement.

Passifs éventuels

Un passif éventuel est constaté, sauf si la probabilité qu'il soit réalisé est faible. S'il devient probable qu'un passif éventuel sera réalisé, une provision est comptabilisée sur l'exercice au cours duquel le changement de probabilité survient.

(5) Soldes d'ouverture et ajustements sur exercices antérieurs

Soldes d'ouverture

Le tableau suivant montre les ajustements apportés entre l'état de la situation financière audité de l'ICCROM au 31 décembre 2017 (reclassé et retraité) conforme aux normes comptables de l'ICCROM et l'état initial de la position financière de l'ICCROM au 1^{er} janvier 2018 conforme aux nouvelles conventions comptables :

	Soldes de clôture de l'ICCROM au 31 décembre 2017	Effet de la transition vers les nouvelles conventions comptables	Soldes d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2018 (données retraitées)
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 309 250	-	2 309 250
Investissements	5 518 956	-	5 518 956
Fonds EPA	2 614 221	-	2 614 221
Créances	612 312	-	612 312
Avances émises, nettes	-	366 805 ⁽¹⁾	366 805
Stocks	-	-	-
Autres actifs courants	366 805	- 366 805	-
Total des actifs courants	11.421.544	-	11.421.544
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	-	29 563 ⁽²⁾	29 563
Immobilisations incorporelles	-	260 000 ⁽³⁾	260 000
Total des actifs non courants	-	289.563	289.563
Total des actifs	11.421.544	289.563	11 711 107
Passifs			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer	439 616	-	439 616
Avances à payer	-	-	-
Fonds de dotation (EPA)	2 614 222	-	2 614 222
Fonds dédiés	1 119 718	-	1 119 718
Avantages du personnel	3 887 846	171 621 ⁽⁴⁾	4 059 467
Total des passifs courants	8 061 402	171 621	8 233 023
Actif net			
Fonds propres	3 360 142	117 942	3 478 084
Total de l'actif net	3 360 142	117 942	3 478 084
Total des passifs et de l'actif net	11.421.544	289.563	11 711 107

Ajustement 1 : reclassement de montants déposés sur le compte PNUD au titre de dépenses de personnel et d'avance octroyées aux employés.

Ajustement 2 : inscription à l'actif d'immobilisations corporelles acquises en 2017.

Ajustement 3 : inscription à l'actif d'une licence SAP. Le lancement du système SAP est survenu en 2018 et l'amortissement associé commencera en 2018.

Ajustement 4 : enregistrement de congés non utilisés dans l'actif net.

(6) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (données retraitées)
Monnaie	6 143	1 759
Argent disponible sur les comptes bancaires	1 798 021	2 307 491
Trésorerie et équivalents de trésorerie totaux	1 804 164	2 309 250

En raison des activités du bureau régional à Sharjah, l'ICCROM nécessite plus de liquidités. Cette diminution est conforme aux efforts visant à minimiser l'impact de ce facteur sur notre flux de trésorerie.

(7) Investissements

	31 décembre 2017 (données retraitées)	Achats	Échéances	Amortissement	31 décembre 2018
Investissements					
Dépôts de réserve					
BPS – Dépôts d'investissement à terme	2 550 000 -	7 650	7 650		2 550 000
Réserves UBS	915 086		14 503		929 589
Réserves UNFCU (\$)	2 052 828	-	121 462		1 931 366
Total des investissements en cours	5 518 956	7 650	99 262		5 412 044

Les placements sont des dépôts à terme avec des dates d'échéance diverses pour lesquels la valeur comptable est proche de la juste valeur.

(8) Fonds EPA

Le Fonds de dotation de l'École du Patrimoine Africain (EPA) a été institué en mai 2001 avec pour objectif spécifique d'aider l'école à former des professionnels du patrimoine culturel dans les pays subsahariens francophones et dans les pays africains lusophones et hispanophones à la conservation et la valorisation de l'héritage culturel. Seuls les intérêts

dégagés par le Fonds peuvent être partiellement ou intégralement affectés pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'EPA.

Le Fonds EPA est sous la responsabilité fiduciaire de l'ICCROM et de son Directeur général. Il est géré par un Comité de Direction composé des quatre membres suivants : le Directeur général de l'ICCROM, le Doyen de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin et deux conseillers en investissement.

Entre 2000 et 2013, des contributions ont été reçues de la part de 24 donateurs, tels que gouvernements, institutions et diverses personnes privées. Le changement relatif au solde du fonds de dotation est lié au changement de la juste valeur concernant le compte de dépôts associé. Au 31 décembre 2018, le montant total du fonds de dotation s'élevait à 2 545 246 EUR.

L'article 11 des statuts du Fonds EPA stipule que son Comité de direction peut dissoudre et fermer le Fonds après avoir consulté le Conseil de l'ICCROM. Cette décision doit être prise à l'unanimité des membres du Comité de direction du Fonds EPA. En cas de dissolution, les ressources seront restituées aux donateurs, s'ils le souhaitent, à hauteur d'un montant proportionnel à leur contribution.

Le 17 février 2017, compte tenu de la situation financière critique de l'EPA, qui s'est détériorée au cours des dernières années, et de l'incapacité de l'école à remplir son mandat, le Comité de Direction du Fonds EPA a décidé de dissoudre le Fonds EPA et conformément à l'article 11, les statuts du Fonds ont cessé d'être en vigueur le 10 octobre 2017. Le Fonds a continué de s'acquitter de ses obligations relatives à l'EPA jusqu'au 31 décembre 2017. Le Comité de direction a également prévu, dans le cadre des résolutions relatives au Fonds, que l'ICCROM recouvrerait les montants avancés à l'EPA en 2016 et 2017, outre les montants accumulés par le Fonds (intérêts) dus à l'EPA pour ces années. La résolution du Fonds EPA a fait suite à une décision prise par le Conseil d'administration de l'EPA fin 2016, alors sous la présidence du Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), de partiellement intégrer l'École du Patrimoine africain à l'Université.

Le Comité a décidé que les 24 donateurs du Fonds EPA devaient être informés de cette décision et a demandé s'ils souhaitaient que leurs dons leur soient restitués ou soient utilisés à d'autres fins qu'ils indiqueraient. Il a été décidé qu'en attendant, le Fonds serait géré par l'ICCROM.

En mai 2018, le portefeuille d'investissement a été liquidé et les montants en résultant ont été déposés sur le compte bancaire consacré au Fonds EPA.

(9) Créances - opérations sans contrepartie directe

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (données retraitées)
Contributions à recevoir	608 435	615 824
Montants à recevoir sur contrats	1 512 032	501 278

Total des créances - opérations sans contrepartie directe, brutes	2 120 467	1 117 103
Réserves pour contributions douteuses	- 216 447	- 504 791
Total des créances - opérations sans contrepartie directe, nettes	1 904 020	612 311

La composition des contributions à recevoir est détaillée à l'Annexe 1

L'augmentation des créances sur contrats de 501 278 EUR fin 2017 à 1 386 408 EUR fin 2018 est essentiellement due au montant restant à recevoir de Sharjah pour 2018 (1 388 000 EUR).

La diminution des contributions douteuses de 504 791 EUR fin 2017 à 216 447 EUR fin 2018 est due au paiement de ses arriérés par le Brésil et des contributions non payées accumulées par le Venezuela et le Nigéria pour 2018. Le tableau ci-dessous montre l'ancienneté des créances :

	31 décembre 2018
Année 2018	1 859 752
Exercice biennal 2016-2017	145 063
Exercices biennaux précédents (de 2004-2005 à 2014-2015)	78 135
Avant 2004	37 516
Total des créances - opérations sans contrepartie directe	2 120 467

(10) Avances émises

Les avances émises au 31 décembre 2018 concernent des montants déposés sur le compte PNUD au titre de dépenses de personnel (239 974 EUR) et d'avances octroyées aux employés (17 164 EUR).

Le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), membre des Nations unies, est spécialisé dans des projets de développement durable et chargé de la coordination des agences des Nations unies à l'échelle nationale, notamment la gestion du Système du Coordonnateur Résident des Nations unies.

Aux termes d'un contrat de service en date du 1^{er} février 2017 avec le PNUD, le PNUD fournit des services de traitement des salaires et le paiement de montants dus au personnel de l'ICCROM selon les informations communiquées par l'ICCROM.

(11) Stocks

Les stocks font uniquement référence aux publications de l'ICCROM en stock, qui sont évaluées en tenant compte des recettes prévues de leur vente.

(12) Immobilisations corporelles

	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Total</i>
Bilan au 1^{er} janvier 2018			
Coût	0	29 563	29 563
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2018 (retraitee)			
	0	29 563	29 563
Exercice clos au 31 décembre 2018			
Ajouts	9 388	27 965	37 353
Cessions	0	0	0
Amortissement	-992	-7 391	-8 383
	8 396	20 574	28 970
Valeur comptable au 31 décembre 2018			
Coût	9 388	57 528	66 916
Amortissement cumulé	-992	-7 391	-8 383
Bilan au 31 décembre 2018	8 396	50 137	58 533

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les immobilisations corporelles font référence au mobilier acquis en 2018 et à deux véhicules, l'un au siège à Rome et l'autre au bureau régional de Sharjah.

(13) Immobilisations incorporelles

	<i>Logiciel acquis</i>
Bilan au 1^{er} janvier 2018	
Coût	260 000
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2018 (retraitee)	
	260 000
Exercice clos au 31 décembre 2018	
Ajouts	60 000
Cessions	
Amortissement	-32 000
	-32 000
Valeur comptable au 31 décembre 2018	
Coût	320 000
Amortissement cumulé	-32 000
Bilan au 31 décembre 2018	288 000

Les immobilisations incorporelles font référence à une licence SAP acquise en 2017 et 2018. Le lancement du système a eu lieu en 2018.

En tenant compte de la durée de vie utile moyenne d'un système SAP, le plan d'amortissement a été défini sur un horizon de 10 ans.

(14) Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs (247 011) concernent principalement les dépenses de la fin de l'année 2018, surtout pour les projets de notre bureau régional à Sharjah. Les charges à payer au 31 décembre 2018 s'élèvent à 53 011 EUR et font principalement référence au paiement par les États membres de leurs contributions en avance.

(15) Fonds dédiés

Les fonds reçus mais non encore acquis, dans la mesure où les dépenses associées n'ont pas été encourues, conformément aux restrictions spécifiques définies pour le projet, sont enregistrés comme « Fonds dédiés ».

Les fonds acquis mais restant à recevoir de la part de donateurs sont constatés en « Montants à recevoir sur contrats ».

Le tableau ci-dessous montre le rapprochement des fonds dédiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Fonds dédiés au 1^{er} janvier 2018 (retraités)	1 119 718
Contrib. extraord. du gvt italien pour entretien	231 015
Gvt japonais - Prêt de service	67 109
Nouveaux contrats	3 033 584
Fonds externes de dépenses	-2 813 242
Fonds dédiés au 31 décembre 2018	1 638 184

(16) Avantages du personnel

Les avantages du personnel font principalement référence à ce qui suit :

(a) Dépenses cumulées liées aux versements à la cessation de service, 1 037 784 EUR : conformément au Règlement du personnel de l'ICCROM (article 24), les membres du personnel des services généraux ont droit à un « versement à la cessation de service », lors de leur départ de l'organisation, quelle qu'en soit la raison. Le montant dû est calculé sur les années de service de l'employé et sur son taux de rémunération au moment de son départ. Le personnel recruté avant le 1^{er} janvier 1991 reçoit l'équivalent d'un mois de salaire de base net pour chaque tranche de douze mois travaillés à l'ICCROM. Quant au personnel recruté après le 1^{er} janvier 1991, il reçoit l'équivalent d'un mois de salaire de base net pour chaque tranche de treize mois et demi de service.

Les membres du personnel peuvent demander une avance sur le versement à la cessation de service acquis, qui est enregistrée en déduction du passif. À compter du 1^{er} novembre 2014, la possibilité de rembourser les avances a pris fin.

(b) Prime de rapatriement cumulée, 110 148 EUR : l'ICCROM est tenu de verser à tout employé recruté hors d'Italie, au terme de son contrat, une prime de rapatriement. Pour pouvoir bénéficier de cette prime, les personnes concernées doivent être employées par l'ICCROM pendant une durée minimum de deux ans. Le montant de la prime est calculé sur des facteurs tels que le nombre d'années de service, le salaire, etc. et ne peut être réclamé que lorsque l'employé regagne son pays d'origine.

(c) Assurance maladie après cessation de service cumulée, 2 681 850 EUR : l'ICCROM adhère au plan d'assurance maladie après cessation de service (ASMC) géré par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour le personnel recevant une pension de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations unies et qui est habilité à y cotiser, sur une base de partage des coûts. L'ASMC opère sur la base d'un régime de retraite par répartition, les coûts annuels étant couverts par les budgets annuels et les cotisations du personnel. L'évaluation actuarielle du régime exige que l'organisation pose certaines hypothèses afin de mieux estimer le coût de ces avantages pour les membres du personnel à l'avenir. Cette évaluation s'appuie sur une approche développée par la profession des actuaires et reconnue par des normalisateurs comptables comme étant la méthode la plus précise pour projeter le montant de l'obligation future pour l'organisation. L'évaluation du passif au titre de l'ASMC est très sensible et les variations d'une année sur l'autre peuvent être très importantes. Les principaux facteurs sources de variation du montant annuel du passif, collectivement dénommés les hypothèses financières actuarielles, comprennent des facteurs démographiques (par ex. les taux/estimations de mortalité, le taux de rotation du personnel, le niveau des demandes de remboursement des frais médicaux, etc.), et des facteurs financiers (par ex. le taux d'actualisation, l'évolution future des salaires et des avantages, les frais médicaux futurs, etc.). À compter de l'exercice biennal clos au 31 décembre 2015, l'ICCROM a fait réaliser, par un actuaire indépendant (Parametrica), une évaluation actuarielle du passif ASMC basée sur des hypothèses propres au personnel de l'ICCROM à chaque date de clôture.

Hypothèses actuarielles

	2018
Taux de remise	2 %
Barème salarial (en fonction de l'âge et de la catégorie de personnel)	2 %
Taux d'inflation	2 %
Coût des sinistres par capital (variable selon l'âge)	2 %

Les fonds destinés à couvrir le passif ASMC font partie de l'actif global de l'ICCROM (comptes courants bancaires, comptes de dépôt à court et à long terme).

(d) Congés sans solde cumulés, 171 622 EUR : enregistré dans le solde d'ouverture conformément aux nouvelles conventions comptables de l'ICCROM.

(e) Montants à payer au centre des impôts, 219 546 EUR : au 31 décembre 2018, les membres du personnel de l'ICCROM restent assujettis à l'impôt pour leurs salaires et émoluments, et la politique introduite en 1978 par le Conseil de l'ICCROM de remboursement des impôts au personnel s'est poursuivie durant l'exercice 2018. Le remboursement, dont le montant est calculé d'après le taux d'imposition en vigueur, s'effectue sur présentation de l'avis d'imposition par l'employé.

L'Annexe 2 fournit des détails sur les mouvements de passifs dans les avantages aux employés.

(17) Actif net

Comme indiqué à la note 5, l'ICCROM a adopté de nouvelles conventions comptables pour l'établissement des états financiers, et les présents documents sont les premiers états financiers conformes auxdites conventions comptables.

Le tableau ci-dessous indique la composition de l'actif net :

	1 ^{er} janvier 2018 (données retraitées)	Mouvements	31 décembre 2018
Réserve opérationnelle	2 671 751	454 380	3 126 131
Réserve San Michele	133 918	-	133 918
Fond de dotation	187 683 -	9 000	178 683
H.J. Réserve Plenderleith	19 550	-	19 550
Total des réserves	3 012 901	445 380	3 458 281
Excédent / (Déficit)	465 183 -	374 744	90 439
Total de l'actif net	3 478 084	70 636	3 548 720

(a) Réserve opérationnelle

Le mouvement observé dans le Fonds se rapporte à :

- une augmentation de 465 183 EUR liée à l'excédent de l'exercice biennal antérieur ;
- une augmentation de 89 197 EUR principalement liée à l'enregistrement des stocks ;
- une réduction de 100 000 EUR au titre d'un transfert des réserves proposé mais non encore approuvé par le Directeur général pour le paiement de la migration au système SAP (système de gestion financière et comptable), tel qu'effectué lors de l'exercice biennal antérieur.

La réserve opérationnelle inclut également les effets sur l'actif net associés à la mise en œuvre des nouvelles conventions comptables.

(b) Réserve San Michele

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 1982, il a été prévu que le Gouvernement italien mette à la disposition de l'ICCROM des locaux supplémentaires. Une proposition visant à créer une réserve destinée aux dépenses d'aménagement de ces locaux a été approuvée par les membres du Comité des finances du Conseil de l'ICCROM en 1982.

Durant l'exercice biennal 1990-1991, le Gouvernement italien a informé l'ICCROM qu'il demeurerait, tout au moins dans un avenir proche, dans ses locaux actuels. Le Fonds San Michele reste consacré aux dépenses d'investissement futures lorsque l'ICCROM emménagera dans de nouveaux locaux.

Aucun mouvement ne s'est produit durant l'exercice biennal actuel.

(c) Fonds des bourses d'études

La variation du Fonds durant l'exercice biennal actuel s'explique par une baisse de 9 000 EUR liée au programme de stages comptabilisée dans les autres sources de financement dans l'état de la performance financière.

(d) Réserve H.J. Plenderleith

La Réserve H.J. Plenderleith est maintenue pour faire face aux dépenses liées au Laboratoire de l'ICCROM. Aucune activité n'a été enregistrée pour l'exercice biennal en cours.

(18) Contributions des États membres

Ces contributions correspondent aux contributions reçues des États membres. L'Annexe 1 comporte une analyse détaillée de telles contributions.

(19) Autres contributions, nettes

Les autres contributions correspondent au financement externe versé par des donateurs ou des pays membres pour des projets.

	Exercice clos au 31 décembre 2018
Gouvernement japonais - prêt de service	-67 109
Gouvernement italien - contribution pour entretien selon l'accord relatif au siège	-231 015
Autre financement externe	-2 514 747
Dépenses administratives recouvrées	-140 782
Total payables, fonds de dépôt	-2 953 653

Lors de sa réunion de novembre 2003, le Conseil a approuvé l'application d'un taux minimal de 10 % pour le recouvrement des coûts administratifs de tous les projets financés par des fonds externes. Cependant, le Directeur général est habilité à renoncer à l'application du

recouvrement des dépenses administratives, mais seulement dans des cas exceptionnels et sur la base de requêtes précises, ou bien en raison de l'interdiction formulée par les donateurs.

(20) Revenus de placements

Les revenus de placements (9 531 EUR) sont liés aux intérêts provenant de comptes bancaires.

(21) Autres recettes

	Exercice clos au 31 décembre 2018
Frais de formation	-14 534
Honoraires	-431
Vente de publications	-778
Vente de photocopies	-511
Recettes diverses	-1 300
Dépenses de remboursement exercice biennal antérieur	-187 917
En provenance des réserves et fonds	-109 000
Matériel informatique	-22 996
Autres recettes	-337 467

Les dépenses de remboursement de l'exercice biennal antérieur sont représentées par l'allocation au projet de Sharjah de sa part du coût du fonds.

Pour l'utilisation des réserves, reportez-vous à la note 18.

(22) Frais de personnel

	Exercice clos au 31 décembre 2018
Frais de personnel	
Salaire de base	2 713 747
Heures supplémentaires	3 972
Revenus/prestations (remboursement d'impôts et congé annuel payé)	322 746
Indemnités de cessation - (fonds pour cessation de service G.S.)	90 534
Plans de prestation (plan de retraite et d'assurance maladie)	712 596
Plan d'assurance maladie après cessation de service	44 372
Plan d'assurance maladie après cessation de service (fonds)	249 655
Indemnités de réinstallation (bourse scolaire et prime de rapatriement)	223 604
Indemnités non-salariales	2 464
Heures supplémentaires - aide provisoire	48 348
Frais de gestion UNDP	38 067
Contrats de service	61 633
Total des frais de personnel	4 511 739

Le total des cotisations de retraite cumulées pour l'exercice 2018, qui est lié à la CCPPNU (544 517 EUR, voir note 4.7) est inclus au poste « Régime de prestations ».

Le poste « Plan d'assurance maladie après cessation de service » représente le coût total maintenu par l'ICCROM pour le personnel à la retraite, tandis que le poste « Plan d'assurance maladie après cessation de service (fonds) » représente le coût des services sur l'exercice.

(23) Autres dépenses

Le tableau ci-dessous donne des détails concernant les autres dépenses :

	Exercice clos au 31 décembre 2018
Autres dépenses	
Déplacements et formation	783 245
Services administratifs	353 291
Entretien et réparations	267 254
Conseil et autres services	1 037 141
Équipement	62 489
Total des autres dépenses	2 503 420

(24) Frais financiers

	Exercice clos au 31 décembre 2018
Frais financiers	
Retours au promoteur	7 840
Coût des intérêts du fonds d'assurance maladie après cessation de service	33 687
Pertes sur fonds d'investissement	137 146
Perte (gain) sur taux de change	-34 837
Total des frais financiers	143 836

(25) Gestion des risques des instruments financiers

Les politiques de gestion des risques adoptées par l'ICCROM sont conformes à ses règles et règlements financiers. Ces politiques ont pour but de réduire les éventuelles conséquences préjudiciables sur les ressources à disposition de l'ICCROM pour financer ses activités. Les principaux objectifs des règles et règlements financiers de l'ICCROM sont les suivants :

- Sécurité : préservation du capital, via l'investissement dans des titres à revenus fixes de grande qualité en mettant l'accent sur la note de crédit des émetteurs ;

- Liquidité : flexibilité pour répondre aux exigences en matière de trésorerie via des investissements dans des titres à revenus fixes facilement négociables et via une structure d'échéances permettant de s'aligner sur les exigences relatives à la liquidité ;
- Revenus : optimisation des revenus de placements conformément aux paramètres de sécurité et de liquidité susmentionnés.

Dans le cadre de ses activités, l'ICCROM est exposé à un ensemble de risques financiers, notamment les suivants :

- Risque de crédit : la possibilité que des tiers ne versent pas des montants dus à l'ICCROM ;
- Risque de liquidité : la probabilité que l'ICCROM puisse ne pas disposer des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance ;
- Risque de change : l'exposition aux fluctuations de change.

Risque de crédit

L'ICCROM reste vigilant en matière de risque de crédit vis-à-vis des donateurs, en suivant une politique rigoureuse concernant les créances douteuses (section à rédiger par l'ICCROM), et vis-à-vis des établissements financiers, en s'assurant de ne traiter qu'avec des établissements financiers bien établis.

L'ICCROM évalue la dépréciation des créances douteuses à chaque date de publication des résultats. Les dépréciations découlent de situations où il existe une preuve objective que l'ICCROM n'encaissera pas la totalité du montant dû.

Risque de liquidité

L'ICCROM gère le risque de liquidité grâce à des investissements très liquides dans des actifs sous gestion utilisés uniquement dans les cas d'urgence en matière de liquidité (d'après les politiques de l'ICCROM).

Risque de change

L'ICCROM intervient à l'échelle internationale et est exposé au risque de change qui survient lorsque ses opérations commerciales ont lieu dans des devises autres que l'euro. Le risque de change concerne principalement les créances libellées en devises étrangères pour les opérations locales et internationales. L'ICCROM surveille l'exposition au risque de change découlant des activités opérationnelles et n'a pas recours aux instruments dérivés pour couvrir le risque de change concernant les placements ou les flux de trésorerie.

(26) Engagements et actifs et passifs éventuels

L'ICCROM jouit, en Italie, d'un statut d'extraterritorialité et peut donc prétendre à l'exemption de certaines obligations imposées par la loi italienne. Par le passé, à différentes époques, un certain nombre de questions ont été soulevées afin de savoir si ces exemptions concernaient des domaines tels que la fiscalité, les coûts de sécurité sociale ainsi que d'autres responsabilités connexes. L'expérience acquise pendant de nombreuses années, l'absence de revendications significatives à l'encontre de l'ICCROM à cet égard, et la législation en vigueur indiquent que de telles obligations demeurent hautement improbables.

Conformément aux « Statuts de l'ICCROM », en cas de cessation d'activité de l'organisation, une indemnité de licenciement sera versée à chaque employé sur la base d'un mois de salaire pour chaque tranche de huit mois travaillés au sein de l'organisation. Aucune provision n'a été inscrite à cet effet dans les états financiers à vocation spéciale, dans la mesure où la direction de l'ICCROM estime qu'une telle hypothèse est improbable. Si l'ICCROM avait cessé son activité au 31 décembre 2018, le passif éventuel aurait été dans ce cas d'environ 1 852 278 EUR.

De l'avis du conseiller juridique de l'ICCROM, l'organisation n'est exposée à aucun litige ni action pouvant engager sa responsabilité dans le présent ou dans un avenir prévisible. Par conséquent, il n'a pas été prévu de provisions pour se prémunir contre de tels risques.

(27) Événements ultérieurs à la date de publication des résultats

Au 5 juillet 2019, aucun événement important ne s'est produit.

Rome, le 5 juillet 2019

Le Directeur général

M. Webber Ndro

Annexe 1

Contributions des États membres

Pays	Contribution annuelle 2018	Contribution à recevoir au 31/12/2018
AFGHANISTAN	369	369
ALBANIE	369	0
ALGÉRIE	6 060	0
ANDORRE	369	0
ANGOLA	369	738
ARGENTINE	33 586	33 586
ARMÉNIE	369	0
AUSTRALIE	88 011	0
AUTRICHE	27 120	0
AZERBAÏDJAN	2 254	15
BAHREÏN	1 663	0
BANGLADESH	369	738
BARBADE	369	0
BELGIQUE	33 327	0
BÉNIN	369	1 107
BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)	443	0
BOSNIE-HERZÉGOVINE	480	0
BOTSWANA	517	25
BRÉSIL	143 988	143 988
BRUNEI DARUSSALAM	1 108	3 028
BULGARIE	1 700	0
BURKINA FASO	369	0
CAMBODGE	369	0
CAMEROUN	369	1 255
CANADA	109 995	0
TCHAD	369	277
CHILI	15 038	0
CHINE	298 321	70 000
COLOMBIE	12 119	21 864
CONGO (RÉPUBLIQUE DU)	0	3 208
CÔTE D'IVOIRE	369	775
CROATIE	3 732	0
CUBA	2 439	0
CHYPRE	1 626	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	12 969	0
DANEMARK	21 984	0
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	1 737	0
ÉQUATEUR	2 512	0
ÉGYPTE	5 727	0
ESTONIE	1 441	0
ÉTHIOPIE	369	369
FINLANDE	17 181	0

FRANCE	183 005	0
GABON	628	0
GAMBIE	369	738
GÉORGIE	369	0
ALLEMAGNE	240 608	0
GHANA	591	0
GRÈCE	17 735	0
GUATEMALA	1 072	0
GUYANE	369	164
HAÏTI	369	28
HONDURAS	369	1 531
HONGRIE	6 057	0
INDE	27 748	40 454
IRAN	17 735	17 735
IRAK	4 840	7 387
IRLANDE	12 599	0
ISRAËL	16 183	31 058
ITALIE	141 167	0
JAPON	364 570	0
JORDANIE	739	0
KENYA	665	20
CORÉE	76 779	0
KOWEÏT	10 715	10 715
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE		
LAO	369	378
LETTONIE	1 884	0
LIBAN	1 737	4 911
LESOTHO	369	369
LYBIE	4 692	0
LITUANIE	2 697	0
LUXEMBOURG	2 402	0
MACÉDOINE	369	0
MADAGASCAR	369	732
MALAWI	369	369
MALAISIE	12 119	0
MALDIVES	369	0
MALI	369	369
MALTE	591	0
MAURITANIE	369	359
MAURICE	443	0
MEXIQUE	54 055	0
MONACO	369	0
MONGOLIE	369	392
MONTÉNÉGRO	369	0
MAROC	2 032	0
MOZAMBIQUE	369	0
BIRMANIE	369	0

NAMIBIE	369	0
NÉPAL	369	0
PAYS-BAS	55 829	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	10 087	0
NICARAGUA	0	3 208
NIGÉRIA	7 870	14 662
NORVÈGE	31 960	0
OMAN	4 249	0
PAKISTAN	3 510	238
PARAGUAY	517	0
PÉROU	5 136	5 136
PHILIPPINES	6 207	0
POLOGNE	31 665	0
PORTUGAL	14 779	0
QATAR	10 124	0
ROUMANIE	6 946	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	116 314	0
RWANDA	369	1 107
ARABIE SAOUDITE	43 156	0
SÉNÉGAL	369	1 783
SERBIE	1 219	37 516
SEYCHELLES	369	0
SLOVAQUIE	6 023	0
SLOVÉNIE	3 178	0
AFRIQUE DU SUD	13 708	0
ESPAGNE	92 001	0
SRI LANKA	1 182	0
SOUDAN	369	0
SWAZILAND	369	738
SUÈDE	35 988	0
SUISSE	42 934	0
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	887	0
THAÏLANDE	10 974	0
TOGO	369	738
TRINITÉ-ET-TOBAGO	1 293	0
TUNISIE	1 072	5 172
TURQUIE	38 352	0
UKRAINE	3 880	0
ÉMIRATS ARABES UNIS	22 760	0
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	168 078	0
RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE	369	1 107
URUGUAY	2 993	0
ÉTATS-UNIS	812 864	0
VENEZUELA	21 504	136 852
VIETNAM	2 180	0
YÉMEN	369	738

ZAMBIE	369	0
ZIMBABWE	369	389
TOTAL	3 700 821	608 435
Créances douteuses	288 344 (*)	-216 447
TOTAL DES CONTRIBUTIONS À RECEVOIR, NET	3 989 165	391 988

(*) Redressement de l'exercice, essentiellement lié à la contribution du Brésil.

Annexe 2

Mouvements dans les avantages du personnel au cours de l'exercice

	Assurance maladie après cessation de service	<i>Rapatriement</i>	<i>Indemnités de cessation de service en souffrance</i>	<i>Congés non-remunérés</i>	<i>Versements à l'administration fiscale</i>	<i>Versements à l'administration fiscale - paiements séparés</i>	<i>Assurance prépayée spéciale congés sans solde</i>	<i>Total</i>
Valeur nette actualisée de l'obligation au titre des prestations								
au 1er janvier 2018 (données retraitées)	2 591 329	113 664	987 251	171 621	65 348	130 255		4 059 467
<i>Augmentation de l'obligation</i>								
Coût de service actuel	102 113	30 059	50 533		312 267	10 479	1 886	507 338
Coût d'intérêt	33 687							33 687
Pertes actuarielles suite à la modification des hypothèses	-40 375							-40 375
<i>Diminution de l'obligation</i>								
Indemnités payées		-33 576			-298 803			-332 378
Gains actuariels sur l'actif net	-4 903							-4 903
Passif net comptabilisé au 31								
décembre 2018	2 681 851	110 148	1 037 784	171 621	78 812	140 734	1 886	4 222 836

Annexe 3

Comparatif du budget et des montants réels (sources ordinaires) pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 (non audité)

Le tableau ci-dessous présente les entrées budgétisées pour l'exercice 2018 (à savoir la première année de l'exercice biennal 2018/2019 auquel se rapporte le budget approuvé) comparées aux recettes réelles.

	BUDGET	AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE	RECETTES	EXCÉDENT/(DÉFICIT)
Contributions des États membres	3 694 764	6 057	3 700 821	0
Dépenses - Contributions douteuses			288 344	288 344
Contribution Italie - Entretien	348 316		231 015	-117 301
Salaires employés détachés			67 109	67 109
Intérêts sur comptes bancaires	5 000		9 531	4 531
Gains/pertes sur fonds d'investissement	43 500		-137 146	-180 646
Vente de publications	2 500		778	-1 722
Vente de photocopies	500		511	11
Frais de participation aux formations	24 702		14 534	-10 168
Programme de soutien	93 817		140 782	46 965
Honoraires			431	431
Recettes diverses	505 000		1 300	-503 700
Dépenses de remboursement exercice biennal antérieur			187 917	187 917
En provenance des réserves et fonds			109 000	109 000
Fonds externes	2 055 211		2 514 747	459 536
TOTAL	6 773 310		7 129 674	356 365

Le tableau suivant montre le budget des dépenses pour 2018 comparé aux montants réels

	BUDGET		RÉEL		Excédent / (Déficit)
	Budget ordinaire	Fonds externes	Budget ordinaire	Fonds externes	
Frais généraux de fonctionnement	1 782 837	927 161	2 293 931	708 085	-292 018
Coûts des programmes					
Prog. 1. Protection du patrimoine culturel en temps de conflits et de catastrophes	233 295	447 054	203 339	426 490	50 521
Prog. 2. Renforcement des partenariats en Afrique	103 334	333 563	48 579	52 659	335 659
Prog. 3. Intégration de la conservation du patrimoine culturel à l'urbanisme	295 389	1 086 564	294 187	642 668	445 099
Prog. 4. Orientation et innovation dans le domaine du renforcement des capacités	423 124	549 941	361 585	280 740	330 741

Prog. 5. Renforcement de la sensibilisation et des connaissances sur le patrimoine culturel	468 755	426 432	452 303	253 107	189 777
Projets complémentaires	0	497 448	0	337 753	159 695
Total des coûts des programmes	1 523 898	3 341 003	1 359 993	1 993 417	1 511 491
Communication	590 484	79 419	593 017	67 186	9 700
Bourses et stages	116 198	102 334	120 379	44 554	53 598
TOTAL (ordinaire et externe)	4 013 417	4 449 917	4 367 321	2 813 242	1 282 771
TOTAL		8 463 333		7 180 562	1 282 771

Note à l'Annexe 3 - Comparatif avec le budget (non audité)

La tendance des dépenses par rapport au budget montre certains soldes négatifs, en particulier au Chapitre A : Frais généraux de fonctionnement. Cette tendance négative est la conséquence de plusieurs facteurs clés. La rubrique « Frais généraux de fonctionnement » présente un solde négatif important lié à l'obligation de remboursement des impôts par l'ICCROM. La situation relative à l'Accord de Siège n'ayant pas été résolue, le solde négatif s'élève à -149 641 EUR. Il existe un solde négatif supplémentaire de -63 489 EUR lié à la gestion des systèmes d'information. Ces soldes négatifs proviennent spécifiquement de la mise en œuvre de SAP Universe Path et de l'utilisation du service Cloud Microsoft Azure. Un autre solde négatif de -69 290 EUR apparaît sur la ligne budgétaire « Audit et services financiers ». Il est lié à la sous-budgétisation des services d'audit de PWC désormais réalisés chaque année, s'ajoutant à un contrat supplémentaire relatif à l'assistance apportée dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS. Enfin, un solde négatif de -45 518 EUR peut être observé au poste « Fonds de prestations médicales après cessation de service ». Ce solde repose sur les calculs cumulés effectués à partir de paramètres du marché qui sont imprévisibles et ne peut par conséquent pas être prévu de manière exacte.